

<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DCM20260402-07</b></p>	<p><b><u>Séance du 02 avril 2026 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux mil vingt-six</b> le <b>deux</b> du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Mathieu GAGLIARDI, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>Date d'envoi de la convocation : le 27 mars 2026</b></p> <p><b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 03 avril 2026</b></p>	
<p><b><u>Etaient présents ( )</u></b></p> <p><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</u></b></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>M/MmeXXXX</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<p><b>Nbre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b></li> <li>- <b>Présents :</b></li> <li>- <b>Ayant donné procuration :</b></li> <li>- <b>Absents :</b></li> <li>- <b>Ayant pris part au vote :</b></li> </ul>	<p><b>Résultat du vote :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour :</b></li> <li>- <b>Contre :</b></li> <li>- <b>Abstention :</b></li> </ul>

**OBJET : DÉSIGNATION DES GARANTS DES COUPES DE BOIS**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 représentants titulaires et 1 représentant suppléant de la commune pour les fonctions de garants des coupes de bois, conformément à l'article L.243-1 du code forestier.

Monsieur le Maire propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

CANDIDATS SELONCOURT AVENIR		CANDIDATS LISTE SELONCOURT AUTREMENT	
Délégués titulaires	Délégué suppléant	Délégués titulaires	Délégué suppléant

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉSIGNE** les trois garants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANT

- **DIT** que l'Office National des Forêts (ONF) sera informé de cette désignation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Mathieu GAGLIARDI**